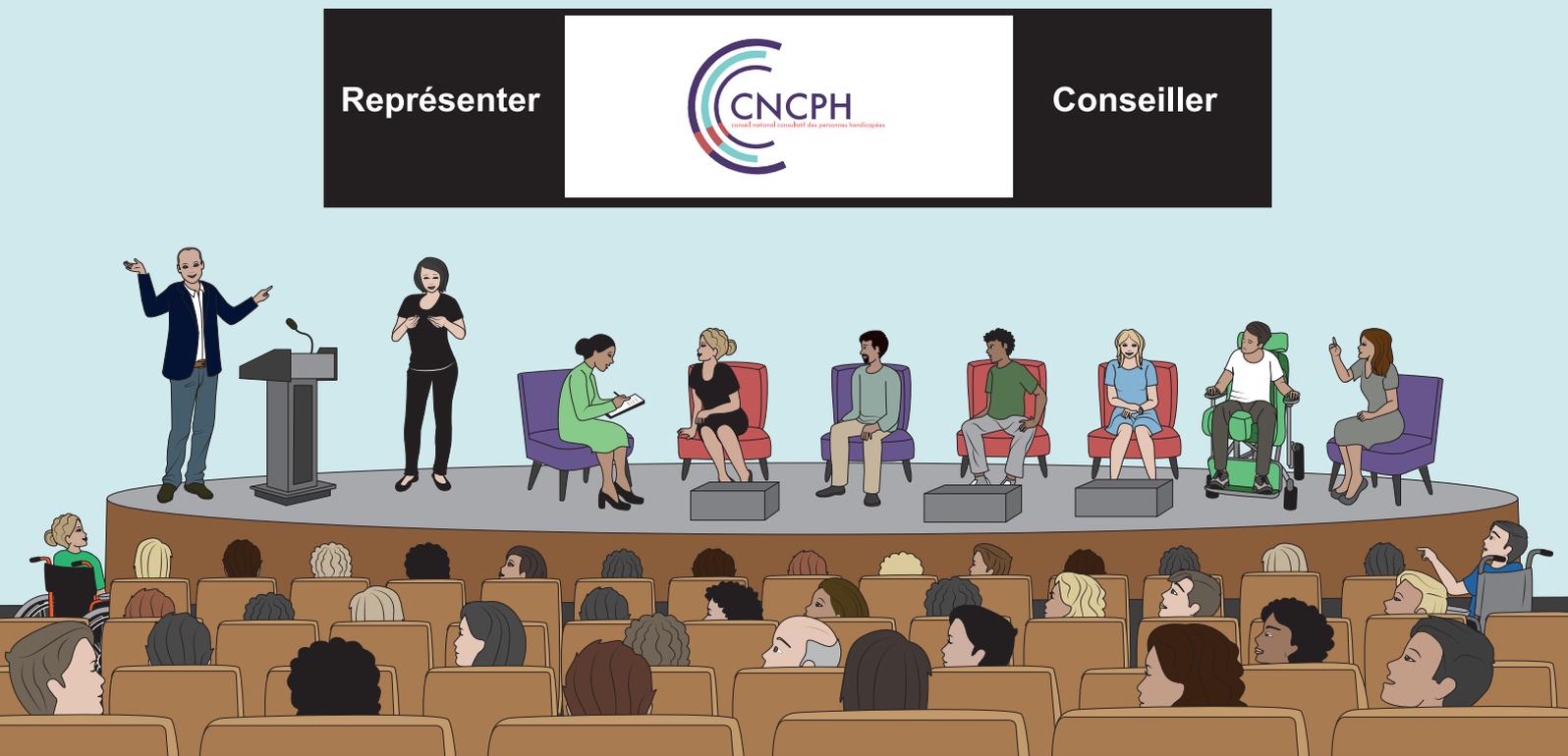




# Le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées

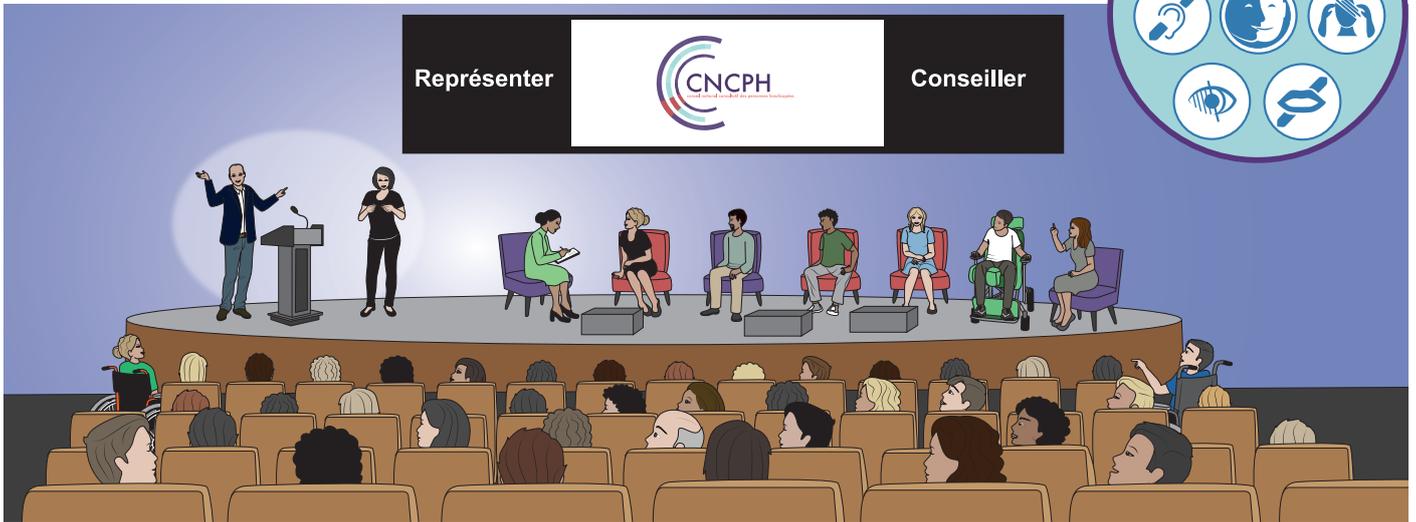
en images et en mots simples



## Le CNCPH, c'est qui ?

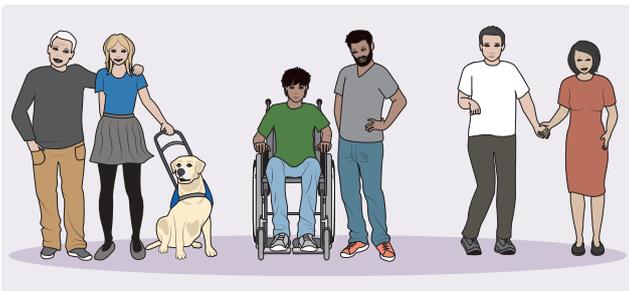
- Le CNCPH est un groupe de personnes qui travaille pour :
  - ▶ améliorer la vie des personnes handicapées,
  - ▶ améliorer le regard de la société sur les personnes handicapées.

Le CNCPH a été créé en 1975.



### ● Au CNCPH, il y a :

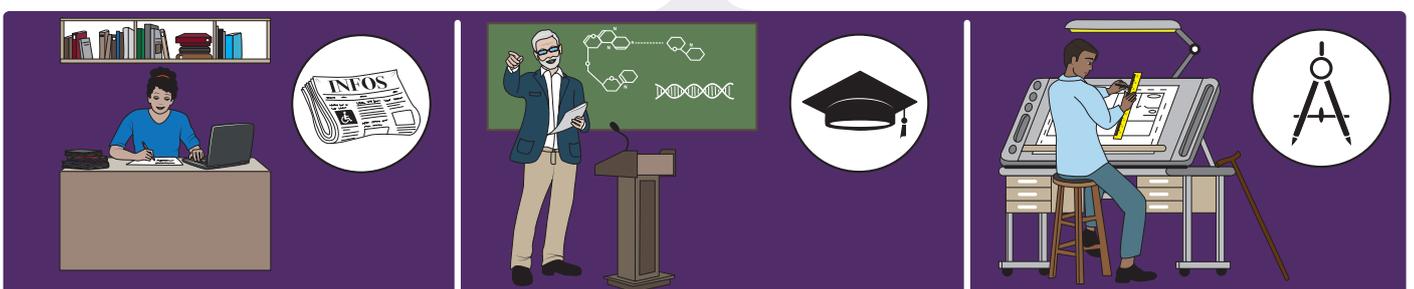
- ▶ des personnes handicapées et des membres de leur famille,
- ▶ des professionnels qui accompagnent des personnes handicapées,



### ▶ des professionnels experts.

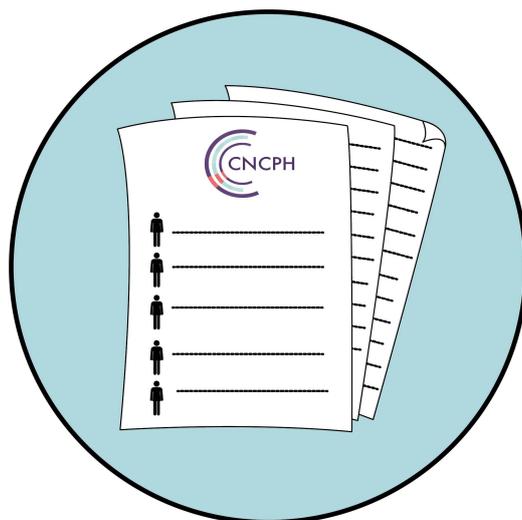
Un expert est une personne qui connaît très bien son domaine.

Par exemple :



- **Chaque personne peut demander à faire partie du CNCPH.**  
**Un groupe d'experts et le Gouvernement choisissent les nouveaux membres.**

Les membres sont les personnes qui font partie du CNCPH.



- **Chaque membre du CNCPH appartient à un collège.**  
**Il y a 6 collèges différents.**

Un collège est un groupe de personnes qui ont des activités qui se ressemblent.



● Dans les 6 collèges, il y a :

- ▶ Des représentants d'associations de personnes en situation de handicap ou de leur famille.



62 associations sont représentées.

- ▶ Des représentants d'associations ou organismes professionnels.



33 associations sont représentées.

- ▶ Des personnes qualifiées.



Il y a 24 personnes qualifiées.

Une personne qualifiée est une personne experte dans son domaine.  
Par exemple : les media, la culture, la médecine, l'accessibilité...  
La moitié des personnes qualifiées sont des personnes handicapées.

- ▶ Des représentants des syndicats.



11 syndicats d'employeurs et de salariés sont représentés :  
CFE-CGC - CFDT - CFTC - CGT - CPME - FNSEA -  
FO - FSU - MEDEF - U2P - UNSA.

- ▶ Des représentants d'organisations qui travaillent pour la prévention, l'emploi, la protection sociale et la recherche.



24 organisations sont représentées.

- ▶ Des représentants des territoires, des organismes consultatifs nationaux et des assemblées parlementaires.



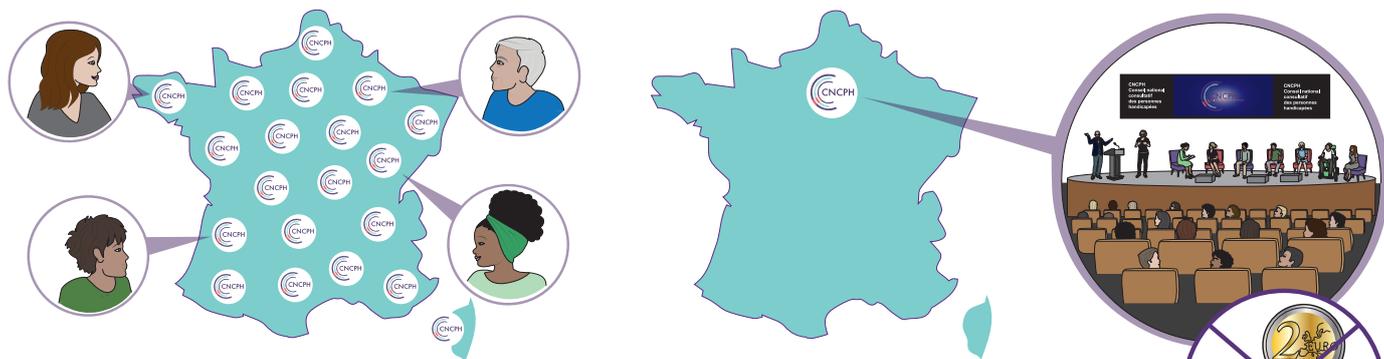
Assemblée nationale - Sénat  
Association des maires de France  
Association des départements de France  
Association des régions de France  
Conseil économique, social et environnemental.

---

Liste des membres des collèges :

www. [https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2020/01/composition\\_du\\_cncph\\_2020-2023.pdf](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2020/01/composition_du_cncph_2020-2023.pdf)

- Les membres du CNCPH viennent de toute la France et font leurs réunions à Paris.

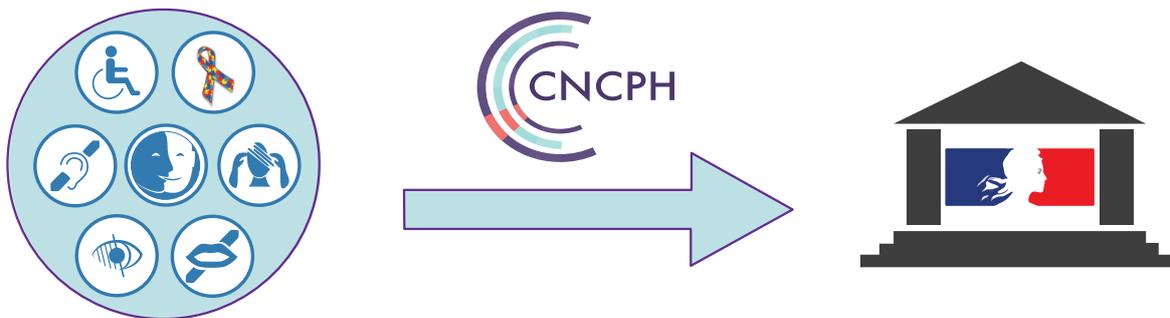


- En 2022, il y a plus de 150 membres, ils sont tous bénévoles. Bénévoles veut dire que les membres ne sont pas payés par le CNCPH.



## Le CNCPH, à quoi ça sert ?

- Le CNCPH représente les personnes handicapées et leur famille auprès des organismes d'Etat.  
Les organismes d'Etat sont les administrations, les ministères ...



- ▶ Le CNCPH permet aux personnes handicapées de participer aux politiques publiques.  
Les politiques publiques sont toutes les actions qui organisent la vie des citoyens.



- ▶ Le CNCPH défend les droits des personnes handicapées et de leur famille.



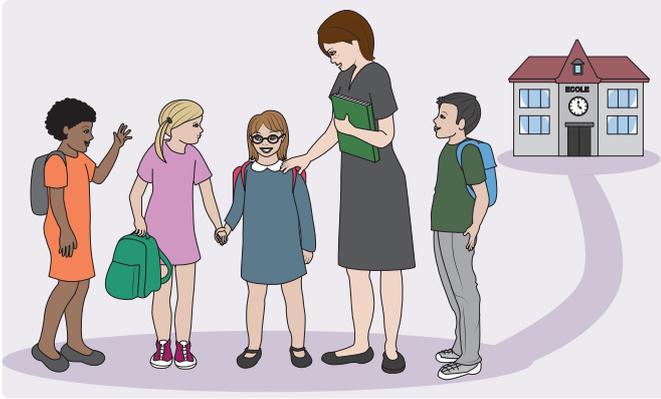
## Que fait le CNCPH ?

- Le CNCPH fait des propositions au Gouvernement pour améliorer la vie des personnes handicapées.

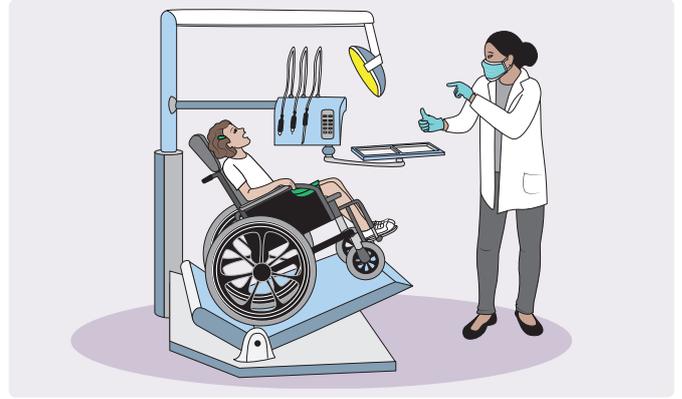


### ► Pour simplifier l'accès aux droits.

Par exemple, l'accès à l'école,



et l'accès aux soins.

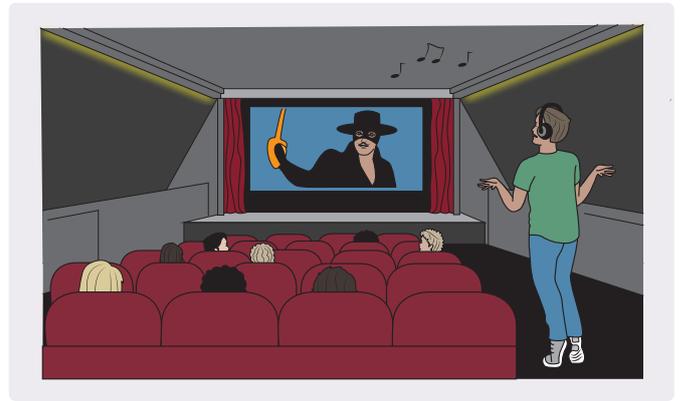


### ► Pour améliorer la qualité de vie.

Par exemple, l'aide à la parentalité,



et l'accès à des activités culturelles, comme le cinéma.



- Le CNCPH vérifie que :

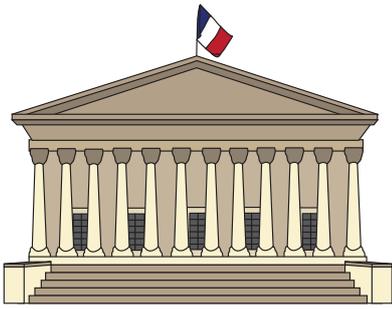


- les actions du Gouvernement sont adaptées à tous,
- le Gouvernement applique bien la Convention des droits des personnes handicapées.



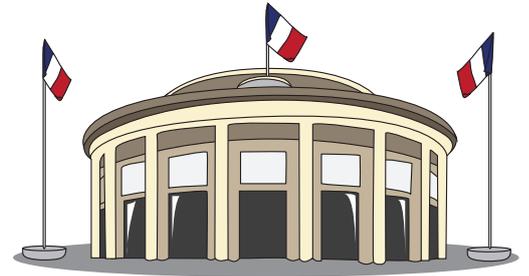
● **Le CNCPH conseille :**

▶ **Le Parlement,**  
Assemblée nationale et Sénat.

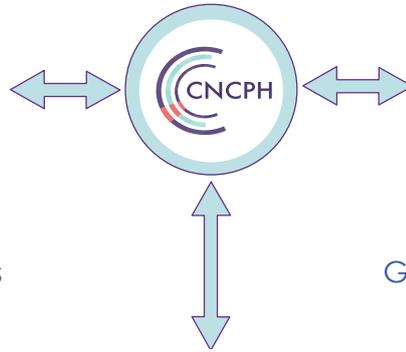


Groupe de personnes élues  
qui décide des lois.

▶ **Le Conseil économique,  
social et environnemental,**



Groupe de personnes élues qui réfléchit  
et construit des projets pour l'avenir.



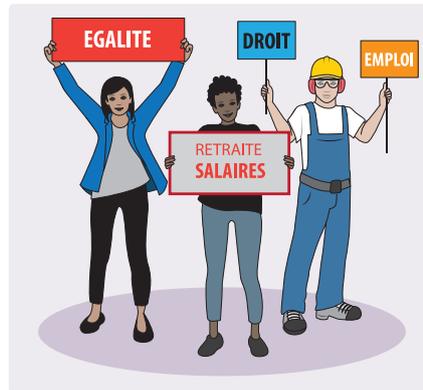
▶ **des représentants de la société.**

Par exemple :

des collectivités territoriales,



des syndicats,



des entreprises.



● **Le CNCPH informe les personnes handicapées :**



▶ **il publie ses propositions,**

Par exemple : sur son site  
[www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr)  
rubrique CNCPH.



▶ **il organise des rencontres,**

Par exemple :  
ses universités d'été.



▶ **il diffuse des informations.**

Par exemple :  
sa lettre d'information.





## Comment travaille le CNCPH ?

- Un président ou une présidente dirige le CNCPH. Il ou elle préside pendant 3 ans.



- Il y a 9 commissions thématiques au CNCPH. Une commission thématique est un groupe de personnes qui travaillent sur le même sujet.

### ▶ Territoires et citoyenneté



### ▶ Accessibilité



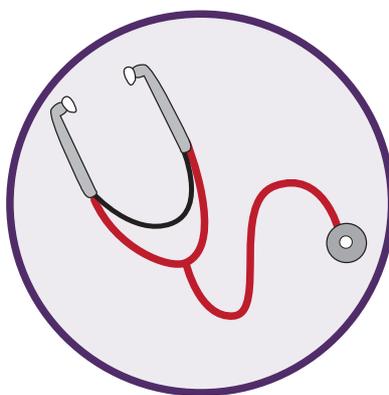
### ▶ Compensation



### ▶ Emploi



### ▶ Santé



### ▶ Education



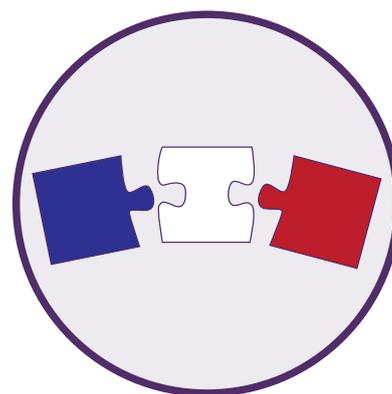
### ▶ Questions européennes et internationales



### ▶ Culture, médias et sports

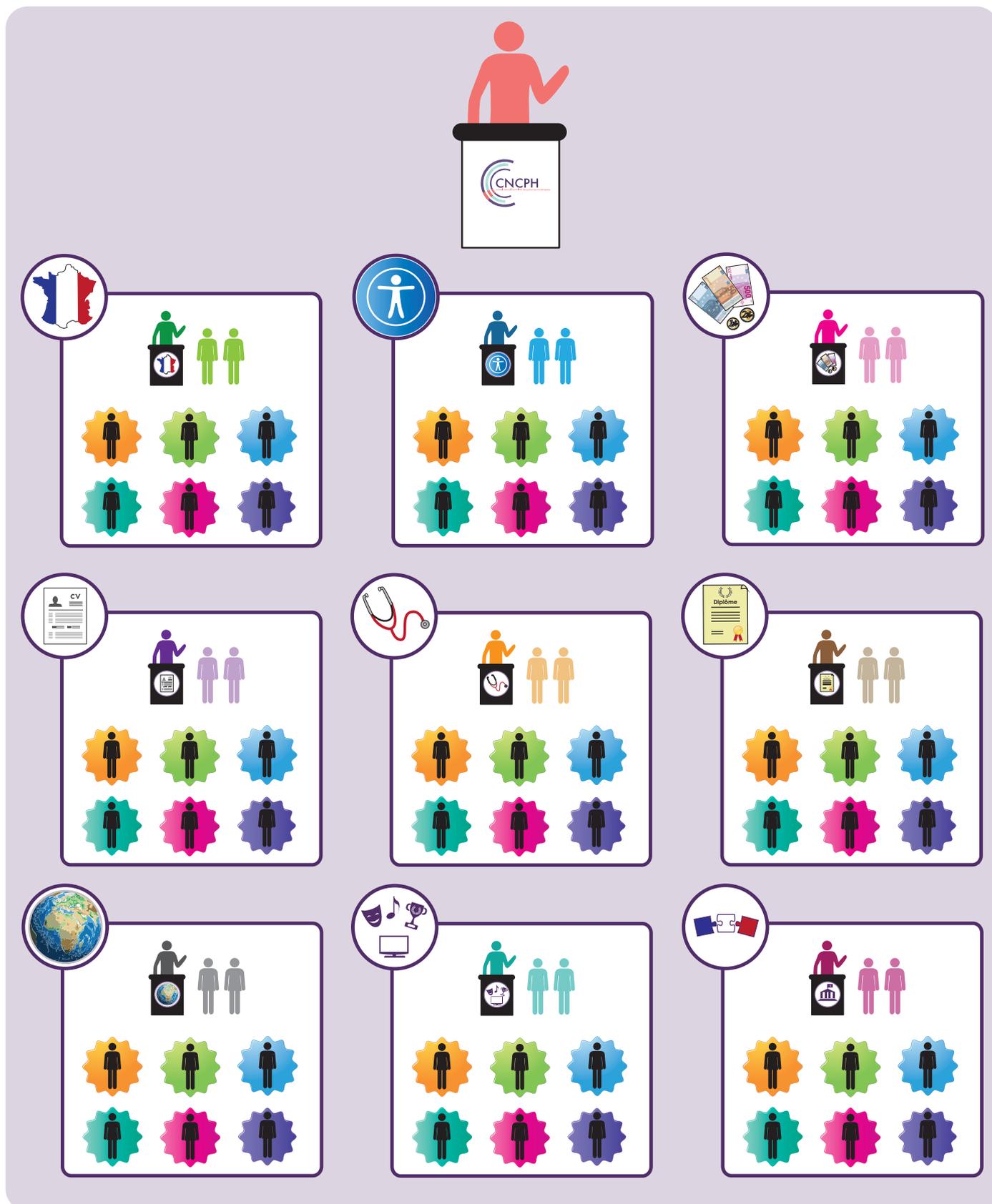


### ▶ Organisation institutionnelle



● Chaque commission est composée de :

- ▶ 1 vice-président ou vice-présidente,
- ▶ 2 assesseurs ou assesseuses,  
Un assesseur est une personne qui peut remplacer le vice-président.
- ▶ des membres de chaque collège.



- Le président, les 9 vice-présidents et les 18 assesseurs forment le comité de gouvernance.

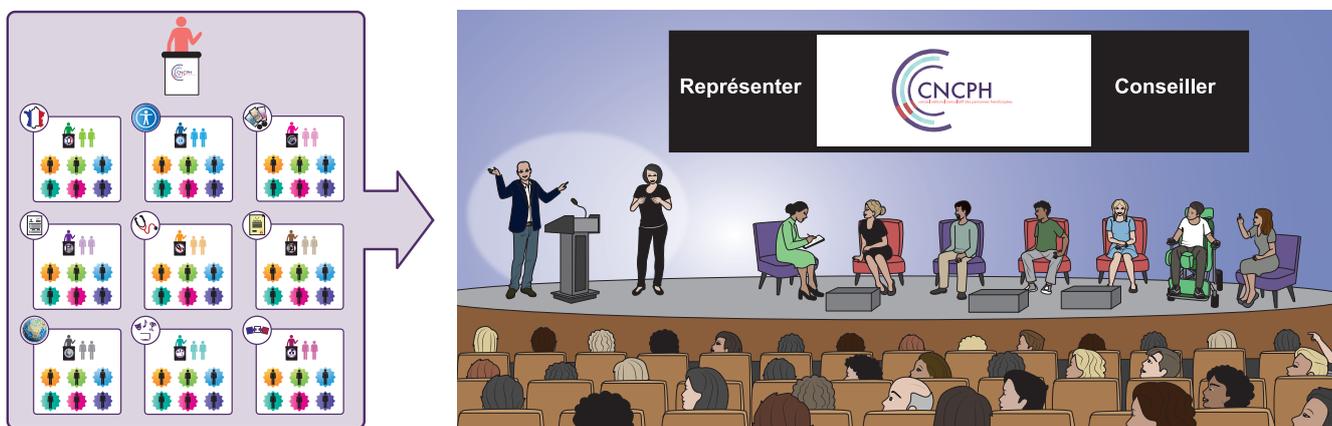


▶ Le comité de gouvernance organise et anime les travaux du CNCPH.

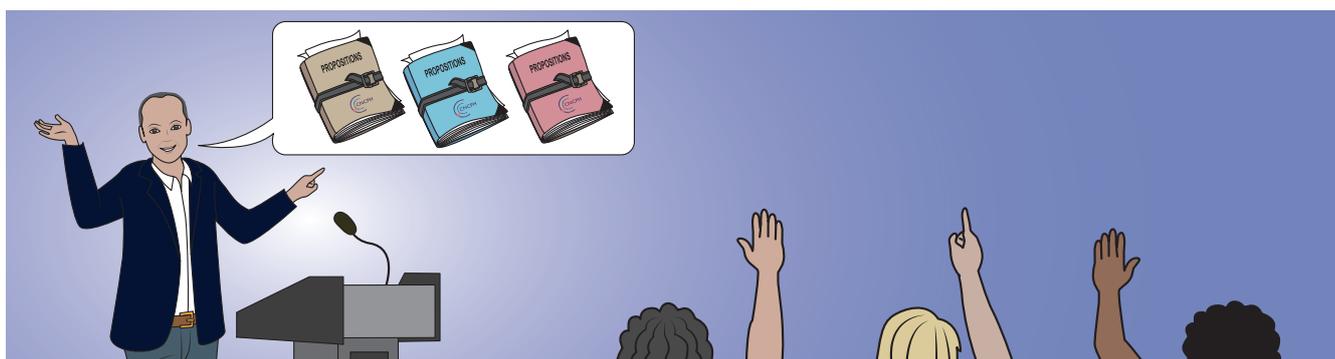
▶ Les membres du comité de gouvernance sont les porte-parole du CNCPH.

- L'Assemblée plénière réunit tous les membres du CNCPH.

Elle se réunit 1 fois par mois.



▶ Les membres de l'Assemblée discutent et votent les propositions du CNCPH.



- **Un comité de suivi est composé de 4 membres du CNCPH.**  
Le comité regarde comment le Gouvernement utilise les propositions du CNCPH.



- **Un conseil pour les questions sémantiques, sociologiques et éthiques**  
réfléchit aux mots et discute de sujets importants comme l'inclusion et l'autonomie.



Il y a 30 personnes dans ce conseil.

- **Le Secrétariat général du Comité interministériel du handicap aide le CNCPH.**





**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées



14 avenue Duquesne – 75007 PARIS



01 40 56 85 07



[cih.secr@pm.gouv.fr](mailto:cih.secr@pm.gouv.fr) / [cncph@pm.gouv.fr](mailto:cncph@pm.gouv.fr)

### Pour nous suivre :



Site du CNCPH :

[www.gouvernement.fr/](http://www.gouvernement.fr/)

[conseil-national-consultatif-des-personnes-handicapees-cncph](http://conseil-national-consultatif-des-personnes-handicapees-cncph)



[linkedin.com/company/cncph](https://linkedin.com/company/cncph)



[@cncph\\_fr](https://twitter.com/cncph_fr)



[facebook.com/cncph.fr](https://facebook.com/cncph.fr)



L'agenda en ligne :

[www.gouvernement.fr/agenda-du-cncph](http://www.gouvernement.fr/agenda-du-cncph)



Pour découvrir et suivre les travaux du CNCPH,

abonnez-vous à notre lettre d'information mensuelle ici :

[lettreinfo@cncph.fr](mailto:lettreinfo@cncph.fr)

**Tout le monde peut proposer une idée au CNCPH.**

N'hésitez pas à nous contacter.